

**Délibérations de la COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
**Séance du 13/03/2025**

- 1\_DE2025\_009** : Compte Financier Unique 2024 : Commune **Vote : Unanimité**
- 2\_DE2025\_010** : Compte Financier Unique 2024 : Eau **Vote : Unanimité**
- 3\_DE2025\_011** : Compte Financier Unique 2024 : Assainissement **Vote : Unanimité**
- 4\_DE2025\_012** : Affectation du résultat 2024 : COMMUNE **Vote : Unanimité**
- 5\_DE2025\_013** : Affectation du résultat 2024 : EAU **Vote : Unanimité**
- 6\_DE2025\_014** : Affectation du résultat 2024 : ASSAINISSEMENT **Vote : Unanimité**
- 7\_DE2025\_015** : Fixation des taux d'imposition 2025 **Vote : Unanimité**
- 8\_DE2025\_016** : Budget Primitif 2025 : COMMUNE **Vote : Unanimité**
- 9\_DE2025\_017** : Budget Primitif 2025 : EAU **Vote : Unanimité**
- 10\_DE2025\_018** : Budget Primitif 2025 : ASSAINISSEMENT **Vote : Unanimité**
- 11\_DE2025\_019** : Forfaits scolaires 2024-2025 **Vote : Unanimité**
- 12\_DE2025\_020** : Convention SDEF - Effacement des réseaux - ancienne voie ferrée -116275. Programme 2025 **Vote : Unanimité**
- 13\_DE2025\_021** : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-h) **Vote : Unanimité**
- 14\_DE2025\_022** : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de transfert de la compétence production d'eau potable, de la commune de Plounevez-Lochrist à Haut-Léon Communauté puis au Syndicat Mixte de production et de transport de l'Horn **Vote : Unanimité**
- 15\_DE2025\_023** : Convention de financement Quai Bus - Place Mooncoin **Vote : Unanimité**
- 16\_DE2025\_024** : Evolution des loyers - bâtiments communaux **Vote : Unanimité**
- 17\_DE2025\_025** : Cession de voirie - Rue de la Gare **Vote : Unanimité**
- 18\_DE2025\_026** : Régularisation de voirie - Castel Fur **Vote : Unanimité**
- 19\_DE2025\_027** : Régularisation de voirie - Rue de Bellevue **Vote : Unanimité**
- 20\_DE2025\_028** : Régularisation de voirie - Lochrist **Vote : Unanimité**
- 21\_DE2025\_029** : Convention Héol **Vote : Unanimité**
- 22\_DE2025\_030** : Convention pluriannuelle Syndicat des eaux du bas Léon, avenant n°2 **Vote : Unanimité**
- 23\_DE2025\_031** : Solidarité avec la population de Mayotte **Vote : Unanimité**

Publication le : 18 mars 2025.

Le Maire,  
Gildas BERNARD



République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**  
06/03/2025  
**Date d'affichage**  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 16

Votants : 17

Gildas BERNARD, Maire ne  
participe pas au vote.

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 1**

**OBJET : Compte Financier Unique 2024 : Commune**

Jean-Luc PEDEN donne lecture du compte financier unique 2024

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 487 193,41 € et les recettes à 2 209 441,29 €, soit un excédent de 722 247,88 €.

En section d'Investissement, les dépenses se sont élevées à 1 526 807,40 € et les recettes à 1 355 538,95 €, soit un déficit d'investissement de 171 268,45 € pour l'année 2024. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 761 153,84 € en dépenses et 166 410,35 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 de la Commune.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025  
LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**  
06/03/2025  
**Date d'affichage**  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 16

Votants : 17

Gildas BERNARD, Maire ne  
participe pas au vote.

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 2**

**OBJET : Compte Financier Unique 2024 : Eau**

Réf : DE2025\_010

**A l'unanimité**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc PEDEN donne lecture du compte financier unique 2024

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 300 166,79 € et les recettes à 550 893,30 € soit un solde d'exploitation 202 de 250 726,51 €.

Publication le :

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 25 656,18 € et les recettes à 255 786,49 € soit un solde d'exécution 2024 de 230 130,31 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 63 476,11 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 du budget eau.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE



République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**  
06/03/2025  
**Date d'affichage**  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 16

Votants : 17

Gildas BERNARD, Maire ne  
participe pas au vote

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 3**

**OBJET : Compte Financier Unique 2024 : Assainissement**

Réf : DE2025\_011

**A l'unanimité**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc PEDEN donne lecture du compte financier unique 2024

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 312 662,17 € et les recettes à 334 946,63 € soit un solde d'exploitation 2024 de 22 284,46 €.

Publication le :

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 104 406,18 € et les recettes à 397 561,03 € soit un solde d'exécution 2024 de 293 154,85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 du budget assainissement.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 4**

**OBJET : Affectation du résultat 2024 : COMMUNE**

Réf : DE2025\_012

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte financier de la Commune,  
statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un  
excédent de fonctionnement de 722 247,88 €.

Publication le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2024  
à la section d'investissement, soit la somme de 722 247,88 € au  
compte 1068.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 5**

**OBJET : Affectation du résultat 2024 : EAU**

Réf : DE2025\_013

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,  
Après avoir examiné le compte financier unique du service eau,  
statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,  
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un  
excédent de fonctionnement de 250 726,51 €.

Publication le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du service eau de l'année 2024 en partie en section de fonctionnement, pour la somme de 25 726,51 € au compte 002 et l'autre partie en section d'investissement soit la somme de 225 000 € au compte 1068.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**  
06/03/2025  
**Date d'affichage**  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 6**

**OBJET : Affectation du résultat 2024 : ASSAINISSEMENT**

Réf : DE2025\_014

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,  
Après avoir examiné le compte financier unique du service assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Considérant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 22 284,46 €,

Publication le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du service assainissement de l'année 2024 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 22 284,46 € au compte 002.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 7**

**OBJET : Fixation des taux d'imposition 2025**

Réf : DE2025\_015

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2024 pour l'exercice 2025, soit :

Publication le :

- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2025 : **33,36 %**

- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2025 : **33,62 %**

- Taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, logements vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'exercice 2025 : **10,35 %**

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**  
06/03/2025  
**Date d'affichage**  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 8**

**OBJET : Budget Primitif 2025 : COMMUNE**

Réf : DE2025\_016

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Jean-Luc PEDEN présente aux conseillers municipaux le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025.

Publication le :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

011 - Charges à caractère général	371 808,00 €
012 - Charges de personnel	550 698,02 €
014 - Atténuation de produits	131 590,38 €
65 - Autres charges de gestion courante	325 466,20 €
66 - Charges financières	14 534,53 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €
68 - Dotation aux amortissements et provisions	100,00 €
042 - Opération d'ordre	40 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	488 419,63 €

**DÉPENSES**

**RECETTES**

013 - Atténuations de charge	80 618,00 €
70 - Produits des services	13 950,00 €
73 - Impôts et taxes	1 040 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	713 620,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	34 779,98 €
76 - Produits financiers	3,00 €
77 - Produits exceptionnels	39 745,98 €

**La section de fonctionnement s'équilibre à 1 922 716,76 €.**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

16 - Remboursement des emprunts	137 369,18 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 248,15 €
204 - Subvention équipements versées	147 562,33 €
21 - Immobilisations corporelles	65 213,80 €
23 - Immobilisations en cours	2 033 663,02 €
27 - Autres immobilisations financières	500,00 €
001 - Déficit d'investissement reporté	171 268,45 €

**DÉPENSES****RECETTES**

1068 - Affectation résultat 2024	722 247,88 €
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	488 419,63 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves	196 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	346 010,35 €
16 - Emprunts pour équilibre	774 147,07 €
040 - Amortissement des immobilisations	40 000,00 €

**La section d'investissement s'équilibre à 2 565 837,45 €.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte le Budget de la Commune 2025,
- Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :
  - Fonctionnement : 7,50 %
  - Investissement : 7,50 %

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger

Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 9**

**OBJET : Budget Primitif 2025 : EAU**

Réf : DE2025\_017

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Jean-Luc PEDEN présente aux conseillers municipaux le budget primitif du service d'eau pour l'exercice 2025.

Publication le :

**SECTION D'EXPLOITATION**

011 - Charges à caractère général	154 274,00 €
012 - Charges de personnel	50 150,00 €
014 - Atténuation de produits	44 800,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 210,00 €
66 - Charges financières	595,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
023 - Vir à section investissement	62 994,00 €
042 - Amortissements	69 077,00 €

**DÉPENSES**

**RECETTES**

002 - Excédent reporté de 2024	25 726,51 €
042 - Transferts entre sections	7 008,50 €
70 - Produits des services	362 080,23 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 684,76 €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €

**La section d'exploitation s'équilibre à 397 600 €.**

**SECTION D'EXPLOITATION**

16 - Remboursement des emprunts	8 333,32 €
20 - Etudes	5 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	99 376,11 €
23 - Immobilisations en cours	668 000,00 €
040 - Transfert entre sections	7 008,50 €

**DÉPENSES****RECETTES**

001 - Solde d'exécution reporté	230 130,31 €
1068 - Affectation résultat 2024	225 000,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	62 994,00 €
040 - Opération d'ordre	67 317,00 €
016 - Emprunts	202 276,62 €

La section d'investissement s'équilibre à 787 717,93 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

– **ADOpte** le Budget du service eau 2025

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025  
LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

<b>Date de la convocation</b> 06/03/2025 <b>Date d'affichage</b> 06/03/2025
<b>Nombre de membres</b>  Afférents au Conseil municipal : 19  Présents : 17  Votants : 18

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION 10**  
**OBJET : Budget Primitif 2025 : ASSAINISSEMENT**

Jean-Luc PEDEN, Adjoint au Maire chargé des Finances Communales, présente aux conseillers municipaux, le Budget Primitif du service d'assainissement pour l'exercice 2025.

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>DÉPENSES</b>
011 - Charges à caractère général	92 514,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
68 - Dotations aux amortissements	5 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	2 000,00 €
023 - Vir à section investissement	7 932,55 €
042 - Amortissement des biens	110 241,45 €

<b>RECETTES</b>	
002 - Report 2024	22 284,46 €
042 - Opération ordre transfert entre sections	46 693,54 €
70 - Produits des services	154 210,00 €

**La section de fonctionnement s'équilibre à 223 188 €.**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>
21 - Immobilisations corporelles	358 174,22 €
16 - Emprunts	13 492,27 €
040 - Transfert entre sections	46 693,54 €

<b>RECETTES</b>	
001 - Report 2024	293 154,85 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	7 231,18 €
021 - Virement de la section d'exploitation	7 932,55 €
040 - Opération entre section	110 041,45 €

**La section d'investissement s'équilibre à 418 360,03 €.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :  
– Adopte le Budget du service assainissement 2025

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025  
LE MAIRE  
Gildas BERNARD



LE SECRETAIRE



République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 11**

**OBJET : Forfaits scolaires 2024-2025**

A la demande du Maire, Marie-Pierre ABARNOU, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires propose au Conseil Municipal de :

- **FIXER** le forfait scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 à 905,80 € par élève pour l'école Sainte-Famille de PLOUNEVEZ-LOCHRIST. Le nombre d'élèves durant l'année scolaire 2024-2025 étant de 138 élèves, Il sera versé la somme de 125 000,04 € en trois fois, soit 42 000,04 € en mai, 41 500 € en septembre et 41 500 € en décembre.

Réf : DE2025\_019

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Publication le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition ci-dessus.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 12**

**OBJET : Convention SDEF - Effacement des réseaux - ancienne voie ferrée  
-116275.**

**Programme 2025**

Réf : DE2025\_020

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant :  
Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom -  
Ancienne Voie Ferrée – 116275.

Publication le :

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 41 021,04 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **Accepte** le projet de réalisation des travaux : Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Ancienne Voie Ferrée – 116275.
- ◆ **Accepte** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation Communecommunale estimée à 25 050,00 €
- ◆ **Autorise** le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants. Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 17/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE



A large, bold, black handwritten signature is written in the space designated for the Secretary. The signature is stylized and appears to be a cursive or semi-cursive script.



République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

Date de la convocation  
06/03/2025  
Date d'affichage  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 13**

**OBJET : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-h)**

Réf : DE2025\_021

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Publication le :

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts et compétences de Haut-Léon Communauté,  
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L151-5 et L153-12,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 avril 2018, définissant les modalités de la collaboration avec les communes membres,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 avril 2018, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat, et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,  
Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu en Conseil Communautaire du 31 mars 2021,  
Vu l'avis défavorable du Préfet sur le projet de PLUi-h arrêté le 15 novembre 2023 et le projet de SCOT du pays de Morlaix en cours d'élaboration,  
Vu les propositions d'amendements proposées par le Bureau communautaire du 5 février 2025,  
Vu les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) annexées à la présente délibération.

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte :

- De la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat de Haut-Léon Communauté
- Que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat de Haut-Léon Communauté a bien eu lieu en séance.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

Date de la convocation  
06/03/2025  
Date d'affichage  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 14**

**OBJET : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de transfert de la compétence production d'eau potable, de la commune de Plounevez-Lochrist à Haut-Léon Communauté pui**

Réf : DE2025\_022

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

HLC mène différentes études en vue du transfert de compétence Eau-Assainissement des communes et syndicats vers HLC, au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces études n'incluent pas la production et le transport d'eau Potable.

Publication le :

Par délibération en date du 29/03/2023, le conseil communautaire d'HLC a convenu que le transfert des compétences eau et assainissement aurait lieu au 01/01/2026 et que la compétence production d'eau potable serait transférée au Syndicat Mixte de l'Horn, qui assure actuellement la production d'eau potable pour la quasi-totalité des communes de HLC (exception faite de Tréfléz et Plounevez Lochrist) qui ne font pas partie des collectivités adhérentes au SMH. Pour ce qui concerne la commune de Plounevez-Lochrist, qui exploite sa propre unité de production, une étude spécifique doit être menée.

La compétence production et transport d'eau potable devant être exercée par le Syndicat, il a été convenu qu'il conduirait cette étude, pour le compte de HLC qui prendra à sa charge l'étude susvisée (Délibération du bureau communautaire du 15/01/2025).

Celle-ci sera menée dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre HLC, le Syndicat Mixte de l'Horn et la commune, ayant pour objet de confier au Syndicat le soin de réaliser au nom et pour le compte de HLC l'étude de transfert de la compétence production d'eau de la commune de Plounevez-Lochrist.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre HLC, le Syndicat Mixte de l'Horn et la commune, ayant pour objet de confier au Syndicat le soin de réaliser au nom et pour le compte de HLC l'étude de transfert de la compétence production d'eau de la commune de Plounevez-Lochrist.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025  
LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**  
06/03/2025  
**Date d'affichage**  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION 15**

**OBJET : Convention de financement Quai Bus - Place Mooncoïn**

La quatrième tranche des travaux de requalification des rues intègre la création de deux quai-bus de part et d'autre de l'axe, estimés à 70 000 €

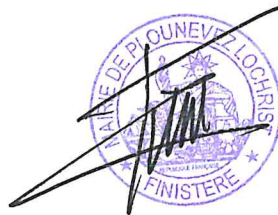
Le Maire propose de solliciter pour la partie quai-bus un financement de la Région à hauteur de 70 % du montant HT, soit 49 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement présenté ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter pour la partie quai-bus un financement de la Région à hauteur de 70 % du montant HT, soit 49 000 €;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de cofinancement de la Région concernant l'aménagement de 2 arrêts de car.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025  
LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE



Réf : DE2025\_023

**A l'unanimité**  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Publication le :



République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 16**

**OBJET : Evolution des loyers - bâtiments communaux**

Réf : DE2025\_024

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Publication le :

Monsieur le Maire fait état des loyers des biens situés dans l'ancienne Poste, au 12 rue de la Gare.

Pour le local à usage professionnel, le loyer est fixé à 450 € depuis 2014.

Pour le logement situé au 2nd étage, le loyer est fixé à 300 € depuis 2017.

Des travaux d'amélioration étant prévus, Monsieur le Maire propose de réévaluer les loyers, d'inclure une révision des loyers et de signer un avenant avec les deux locataires.

Les nouveaux loyers proposés sont les suivants :

- **Local professionnel** : 500 € à compter du 1er avril 2025 (au lieu de 450 €).
- **Logement au 2nd étage** : 350 € à compter du 1er avril 2025 (au lieu de 300 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant du nouveau loyer à 500 € pour le local professionnel et à 350 € pour le logement du 2nd étage.

- **DÉCIDE** d'appliquer cette révision à compter du 1er avril 2025.

- **DIT** qu'à compter de 2026, le montant des loyers des logements communaux sera révisé automatiquement chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'évolution de référence des loyers (IRL) du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente, publié par l'INSEE.

- **DIT** qu'à compter de 2026, le montant des loyers des locaux commerciaux sera révisé automatiquement chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'évolution de référence des locaux commerciaux (ILC) du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente, publié par l'INSEE.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant avec les locataires pour formaliser cette réévaluation des loyers et l'indexation des loyers.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 17**

**OBJET : Cession de voirie - Rue de la Gare**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de régulariser l'emprise de la parcelle AB 213 d'une contenance de 430 m<sup>2</sup> qui dessert les propriétés 36, 38 et 40 rue de la Gare.

Cette parcelle menant à une impasse, est impactée par le passage des servitudes d'eau et assainissement. Elle est actuellement propriété de l'indivision Le Goff, le prix fixé de cette cession est de 2 000 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De régulariser l'emprise de la parcelle AB 213 d'une superficie de 430 m<sup>2</sup> ;
- De fixer le prix d'achat de cette parcelle à 2 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaires à cette régularisation d'emprise foncière ;
- Les frais d'actes seront à la charge de la commune ;
- De verser dans le domaine public la nouvelle emprise de la voie.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE



Réf : DE2025\_025

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Publication le :



République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST

Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 18**

**OBJET : Régularisation de voirie - Castel Fur**

Réf : DE2025\_026

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Jean-Jacques RIOU, adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Jean-Marc ABEGUILLE, de régulariser la situation de la voie communale n°69 desservant le lieu-dit Castel Fur.

La voie desservant les habitations et bâtiments agricoles du lieu-dit Castel Fur sont desservis par une voie entretenue par la commune. Il s'avère que cette voie traverse des parcelles privées et que sa situation doit être régularisée.

Cette régularisation nécessite une cession gratuite à la commune :

- La cession de la parcelle G n° 1946 à la commune d'une surface de 10 m<sup>2</sup>.
- La cession de la parcelle G n° 1970 à la commune d'une surface de 612 m<sup>2</sup>.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De régulariser l'emprise foncière de la voie n°69 au lieu-dit Castel Fur ;
- De procéder aux différentes cessions tels que précisées ci-avant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaires à cette régularisation d'emprise foncière,
- Les frais d'actes seront à la charge de
- De verser dans le domaine public la nouvelle emprise de la voie.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**  
06/03/2025  
**Date d'affichage**  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 19**

**OBJET : Régularisation de voirie - Rue de Bellevue**

Réf : DE2025\_027

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les travaux de requalification de la voirie rue de Bellevue ont débutés en octobre 2024.

L'emprise de réfection des trottoirs se situe en partie sur une des propriétés riveraines de la rue de Bellevue.

Monsieur et Madame CRIGHTON propriétaires de l'emprise en question d'une surface de 44 m<sup>2</sup>, acceptent de céder à la commune ces m<sup>2</sup> afin de les basculer dans le domaine public et autorisent la commune à réaliser les travaux de réfection de voirie sur cette emprise.

Publication le :

Cette régularisation nécessite une cession gratuite à la commune :

- La cession d'une surface de 44 m<sup>2</sup> issue de la parcelle H 142.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession gratuite à la commune d'une emprise foncière située rue de Bellevue, propriété de Monsieur et Madame CRIGTON Jérémy et Mirana, de 44 m<sup>2</sup> issu de la parcelle H 142 ;
- DECIDE d'intégrer cette surface dans le domaine public communal ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à ces cessions,
- Les frais de bornage et d'actes sont à la charge de la commune

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20**

**OBJET : Régularisation de voirie - Lochrist**

Réf : DE2025\_028

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que des parcelles appartenant à l'indivision Creignou au lieu-dit Lochrist, se trouvent sur le domaine public communal.

Monsieur le Maire propose que cette situation soit régularisée par une cession gratuite au profit de la commune des parcelles A 2879 et 2880, d'une surface respective de 13 et 6 m<sup>2</sup>.

Publication le :

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTE la cession gratuite à la commune des parcelles cadastrées A 2879 et 2880 d'une contenance respective de 13 et 6 m<sup>2</sup>,
- AUTORISE le Maire à signer les actes et documents nécessaires à la régularisation foncière,
- Les frais d'actes sont à la charge de la commune.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025  
LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

**Date de la convocation**

06/03/2025

**Date d'affichage**

06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 21**

**OBJET : Convention Héol**

Réf : DE2025\_029

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour 3 années la convention pour un Conseil en Energie partagé avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix « HEOL ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

– Autorise le Maire à signer la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix « HEOL » pour un Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans.

– Les coûts nets d'adhésion à Héol sont les suivants :

- 1,47 €/habitant, soit 3476,55 € pour 2025
- 1,49 €/habitant, soit 3523,85 € pour 2026
- 1,50 €/habitant, soit 3547,50 € pour 2027

Publication le :

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française  
Département FINISTERE

Délibérations de la  
**COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST**  
Séance du 13/03/2025

Date de la convocation  
06/03/2025  
Date d'affichage  
06/03/2025

L'an 2025 le 13 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, Mme AUFFRET Katell, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSEC Philippe à M. BOSSARD Roger  
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 22**

**OBJET : Convention pluriannuelle Syndicat des eaux du bas Léon, avenant n°2**

Réf : DE2025\_030

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Publication le :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Plounevez-Lochrist a confié, sur son territoire, la mise en œuvre des actions transverses déployées à l'échelle du périmètre du SAGE du Bas-Léon, sur la période 2020-2025, au Syndicat des Eaux du Bas Léon, en vertu d'une convention signée le 5 octobre 2020.

Le syndicat a réajusté, fin 2023, son programme d'actions des volets transverses du SAGE du Bas-Léon 2024. Ainsi, la participation 2025, concernant la commune de Plounevez-Lochrist, est réajustée directement en année n comme le prévoit l'article 7 de la convention.

Ainsi, le montant de la participation 2025 reste à charge de la commune de Plounevez-Lochrist est le suivant : 42€, contre 25€ prévu initialement.

Le présent avenant prend effet au 01/01/2025.

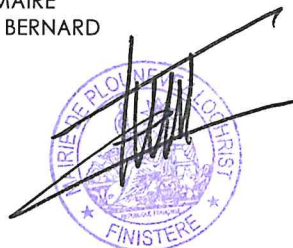
Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant de participation 2025 de la mise en œuvre des actions transverses déployées à l'échelle du périmètre du SAGE du Bas-Léon.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2020/2025 de mise en œuvre des volets transversaux à l'échelle du SAGE du Bas-Léon.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 14/03/2025

LE MAIRE  
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE



## Conseil Municipal du jeudi 13 mars 2025 à 18 heures 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 13 mars 2025 à 18 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Philippe ROSEC qui a donné pouvoir à Roger BOSSARD et Valérie LE SAINT absente excusée. Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 6 février 2025 est adopté à l'unanimité.

### 1. Comptes financiers unique 2024

Jean-Luc PEDEN donne lecture du compte financier unique 2024

- **Commune**

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 487 193,41 € et les recettes à 2 209 441,29 €, soit un excédent de 722 247,88 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 1 526 807,40 € et les recettes à 1 355 538,95 €, soit un déficit d'investissement de 171 268,45 € pour l'année 2024. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 761 153,84 € en dépenses et 166 410,35 € en recettes

**Vote : Unanimité**

- **Eau**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 300 166,79 € et les recettes à 550 893,30 € soit un solde d'exploitation 202 de 250 726,51 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 25 656,18 € et les recettes à 255 786,49 € soit un solde d'exécution 2024 de 230 130,31 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 63 476,11 € en dépenses.

**Vote : Unanimité**

- **Assainissement**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 312 662,17 € et les recettes à 334 946,63 € soit un solde d'exploitation 2024 de 22 284,46 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 104 406,18 € et les recettes à 397 561,03 € soit un solde d'exécution 2024 de 293 154,85 €.

**Vote : Unanimité**

### 2. Affectation des résultats 2024

Les résultats dégagés dans les différents budgets sont affectés comme suit :

- **Commune**

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 à la section d'investissement, soit la somme de 722 247,88 € au compte 1068.

**Vote : Unanimité**

- **Eau**

Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe du service eau de l'année 2024 en partie en section de fonctionnement, pour la somme de 25 726,51 € au compte 002 et l'autre partie en section d'investissement soit la somme de 225 000 € au compte 1068.

**Vote : Unanimité**

- **Assainissement**

Conservation du résultat de fonctionnement du budget annexe du service assainissement de l'année 2024 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 22 284,46 € au compte 002.

**Vote : Unanimité**

### 3. Fixation des taux d'imposition 2025

Maintien des taux d'imposition 2024 pour l'année 2025 soit :

- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2025 : **33,36 %**
- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2025 : **33,62 %**
- Taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, logements vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'exercice 2025 : **10,35 %**

**Vote : Unanimité**

### 4. Budgets primitifs 2025

Monsieur Jean-Luc PEDEN présente aux conseillers municipaux les budgets primitifs élaborés pour l'année 2025. Ces budgets sont votés par chapitres.

• **Commune**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
011 - Charges à caractère général (Effacement Réseaux téléphone, animateur sportif, Entretien terrains, Bâtiments, voirie, matériel...)	371 808,00 €
012 - Charges de personnel	550 698,02 €
014 - Atténuation de produits (reversement à la Communauté de communes)	131 590,38 €
65 - Autres charges de gestion courante (Indemnités élus, forfaits scolaires, subventions aux associations, ...)	325 466,20 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	14 534,53 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €
68 - Dotations aux amortissements (études) et provisions	100,00 €
042 - Opération d'ordre	40 000,00 €
023 - Virement prévisionnel à la Section Investissement	488 419,63 €
<b>RECETTES</b>	
013 - Atténuations de charge (reversement sur rémunération personnel et charges par les services eau et assainissement)	80 618,00 €
70 - Produits des services, du domaine (bibliothèque, cimetière...)	13 950,00 €
73 - Impôts et taxes (Taxes foncières, droits de mutation)	1 040 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	713 620,00 €
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	34 779,78 €
76 - Produits financiers	3,00 €
77 - Produits exceptionnels	39 745,98 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 922 716,76 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
16 - Emprunts et dettes assimilées	137 369,18 €
20 - Immobilisations incorporelles (Convention HEOL+ logiciels Mairie)	10 248,15 €
204 - subvention d'équipement (Travaux SDEF Effacements, diverses lanternes, ...)	147 562,33 €
21 - Immobilisations corporelles (affaires foncières, matériels)	65 213,80 €
23 - Immobilisations en cours (Travaux (Eglise, bâtiments) Voirie (Requalification des rues, voirie rurale)	2 033 663,02 €
27 - Autres immobilisations financières	500,00 €
001 - Déficit d'investissement reporté	171 268,45 €
<b>RECETTES</b>	
1068 - Affectation résultat 2024	722 247,88 €
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	488 419,63 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA, ...)	196 000,00 €
13 - Subventions d'investissement (DETR, DSIL, Région, Département...)	346 010,35 €
16 - Emprunts pour équilibre	774 147,07 €
040 - Amortissement des immobilisations	40 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 565 824,93 €.

Vote : Unanimité

• **Eau**

**SECTION D'EXPLOITATION**

<b>DÉPENSES</b>	
011 - Charges à caractère général	154 274,00 €
012 - Charges de personnel	50 150,00 €
014 - Atténuation de produits	44 800,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 210,00 €
66 - Charges financières	595,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	62 994,00 €
042 - Amortissements	69 077,00 €
<b>RECETTES</b>	
002 - Excédent reporté de 2024	25 726,51 €
042 - Transferts entre sections	7 008,50 €
70 - Produits des services, du domaine	362 080,23 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 684,76 €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 397 600 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
16 - Remboursement emprunt	8 333,32 €
20 - Etudes	5 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	99 376,11 €
23 - Immobilisations en cours	668 000,00 €
040 - Transfert entre sections	7 008,50 €
<b>RECETTES</b>	
001 - Report 2024	230 130,31 €
1068 - Affectation résultat 2024	225 000,00 €

021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	62 994,00 €
040 – Opération ordre transfert entre section	67 317,00 €
016 - Emprunts	202 276,62 €

**La section d'investissement s'équilibre à 787 717,93 €.**

**Vote : Unanimité**

• **Assainissement**

**SECTION D'EXPLOITATION**

<b>DÉPENSES</b>	
011 - Charges à caractère général	92 514,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
022 – Dépenses imprévues	2 000,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	7 932,55 €
042 - Amortissements des biens	115 241,45 €
<b>RECETTES</b>	
002 – Report 2024	22 284,46 €
042 – Opération ordre transfert entre sections	46 693,54 €
70 - Produits des services, du domaine	154 210,00 €

**La section de fonctionnement s'équilibre à 223 188 €.**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels, ...)	358 174,22 €
16 – Emprunts	13 492,27 €
040 – Transfert entre sections	46 693,54 €
<b>RECETTES</b>	
001 – Report 2024	293 154,85 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA)	7 231,18 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	7 932,55 €
040 – Opération ordre transfert entre section	110 041,45 €

**La section d'investissement s'équilibre à 418 360,03 €.**

**Vote : Unanimité**

**5. Forfaits scolaires 2024-2025**

Le forfait scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 fixé à 905,80 € par élève pour l'école Sainte-Famille de PLOUNEVEZ-LOCHRIST. Le nombre d'élèves durant l'année scolaire 2024-2025 étant de 138 élèves, Il sera versé la somme de 125 000,04 € en trois fois.

**Vote : Unanimité**

**6. Convention SDEF - Effacement des réseaux - ancienne voie ferrée -116275. Programme 2025**

Le Conseil Municipal, accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Ancienne Voie Ferrée – 116275 ; et le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 20 250,00 €.

**Vote : Unanimité**

**7. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-h)**

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat de Haut-Léon Communauté

**8. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de transfert de la compétence production d'eau potable, de la commune de Plounévez-Lochrist à Haut-Léon Communauté puis au Syndicat Mixte de production et de transport d'eau de l'Horn**

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre HLC, le Syndicat Mixte de l'Horn et la commune, ayant pour objet de confier au Syndicat le soin de réaliser au nom et pour le compte de HLC l'étude de transfert de la compétence production d'eau de la commune de Plounévez-Lochrist.

**Vote : Unanimité**

**9. Convention de financement Qual Bus – Place Mooncoin**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement estimé à 70 000 € HT et autorise le Maire à solliciter pour la partie quai-bus un financement de la Région à hauteur de 70 % du montant HT, soit 49 000 €. Il autorise le Maire à signer la convention de cofinancement de la Région concernant l'aménagement de 2 arrêts de car.

**Vote : Unanimité**

#### 10. Evolution des loyers – bâtiments communaux rue de la Gare

Le Conseil Municipal, fixe le montant du nouveau loyer à 500 € pour le local professionnel et à 350 € pour le logement du 2nd étage à compter du 1er avril 2025. A compter de 2026, le montant des loyers sera révisé automatiquement chaque année au 1er janvier, en fonction de l'évolution de référence des loyers (IRL) du 1er trimestre de l'année précédente, publié par l'INSEE. Il autorise le Maire à signer un avenant avec les locataires pour formaliser cette réévaluation des loyers et l'indexation des loyers.

**Vote : Unanimité**

#### 11. Cession de voirie - Rue de la Gare

Le Conseil Municipal décide de régulariser l'emprise de la parcelle AB 213 d'une superficie de 430 m<sup>2</sup> et d'en fixer le prix d'achat à 2 000 €. Il autorise le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaires à cette régularisation d'emprise foncière. Les frais d'actes seront à la charge de la commune. La nouvelle emprise de la voie sera versée dans le domaine public.

**Vote : Unanimité**

#### 12. Régularisation de voirie – Castel Fur

Le Conseil Municipal décide de régulariser l'emprise foncière de la voie n°69 au lieu-dit Castel Fur Cette régularisation nécessite une cession gratuite à la commune :

- La cession de la parcelle G n° 1946 à la commune d'une surface de 10 m<sup>2</sup>.
- La cession de la parcelle G n° 1970 à la commune d'une surface de 612 m<sup>2</sup>.

**Vote : Unanimité**

#### 13. Régularisation de voirie – Rue de Bellevue

Les travaux de requalification de la voirie rue de Bellevue ont débutés en octobre 2024. L'emprise de réfection des trottoirs se situe en partie sur une des propriétés riveraines de la rue de Bellevue.

Cette régularisation nécessite une cession gratuite à la commune d'une surface de 44 m<sup>2</sup> issue de la parcelle H 142.

**Vote : Unanimité**

#### 14. Régularisation de voirie – Lochrist

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite à la commune des parcelles cadastrées A 2879 et 2880 d'une contenance respective de 13 et 6 m<sup>2</sup>,

**Vote : Unanimité**

#### 15. Convention Héol

Renouvellement pour 3 années la convention pour un Conseil en Energie partagé avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix « HEOL ». Les coûts nets d'adhésion à Héol sont les suivants :

- 1,47 €/habitant, soit 3476,55 € pour 2025
- 1,49 €/habitant, soit 3523,85 € pour 2026
- 1,50 €/habitant, soit 3547,50 € pour 2027

**Vote : Unanimité**

#### 16. Convention pluriannuelle Syndicat des eaux du bas Léon, avenant n°2

Le conseil Municipal accepte le montant de participation 2025 de la mise en œuvre des actions transverses déployées à l'échelle du périmètre du SAGE du Bas-Léon s'élevant à 42 €. Il autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2020/2025 de mise en œuvre des volets transversaux à l'échelle du SAGE du Bas-Léon, prenant effet au 01/01/2025.

**Vote : Unanimité**

#### 17. Solidarité avec la population de Mayotte

Il est proposé au conseil municipal que la commune de Plounevez-Lochrist contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte par un don d'un montant de 1195 € (0.50 € par nombre d'habitants 2390) à la Protection civile. Le conseil Municipal approuve le soutien à la population de Mayotte.

**Vote : Unanimité**

#### 18. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal un compte rendu des événements qui ont affecté la maison Ty Dour et la D10 lors de la marée du vendredi 28 février. Dans son exposé, il a abordé les solutions provisoires qui pourraient être mises en place avant la prochaine grande marée, prévue fin mars. Enfin, il a tenu à saluer l'intervention rapide et efficace des services du SDIS, de la gendarmerie, des services techniques départementaux et du service d'astreinte communal.

PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 15 mai 2025.

Le Maire,  
Gildas BERNARD



Le Secrétaire,

